

**LETTRE AUX PARENTS D'ÉLÈVES**  
**DE JOUARS-PONTCHARTRAIN**  
**LES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES**

**Pour la rentrée scolaire**  
**des écoles maternelle et élémentaire 2014-2015**

Le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires suscite beaucoup de discussions et d'interrogations. Avant que les décisions finales ne soient prises, nous avons pris le parti de vous informer, de la façon la plus simple, neutre et didactique possible, sur l'avancement des discussions et débats qui se passent sur votre commune.

**A – LE MERCREDI OU LE SAMEDI ?**

Le décret prévoit l'école le mercredi matin. Si dérogation validée par l'Académie, l'école peut être le samedi matin.

La mairie a décidé de demander cette dérogation pour l'école le samedi matin. La raison principale est la contrainte des transports scolaires et des engagements de la commune avec ses voisines pour le centre de loisirs (35 enfants concernés).

Cette décision ne correspond pas à la préférence de la très grande majorité des parents d'élèves de la commune (89%) qui s'étaient prononcés pour le mercredi lors du sondage de mai dernier. A ce jour nous manquons d'éléments plus précis pour comprendre ce choix (quels engagements précis, quel choix de ces communes pour le samedi ou le mercredi).

**B- LA DUREE D'ENSEIGNEMENT ET LES ACTIVITES PERISCOLAIRES**

9 demi-journées d'enseignement sont prévues, pour un total de 24h par semaine, avec maximum 5h30 d'enseignement quotidien (dérogation possible). En complément, la Mairie doit organiser des temps d'activités périscolaires pour une durée totale de 3h par semaine. Ces temps sont à répartir sur les jours d'école et doivent correspondre à un projet pédagogique. La pause méridienne (pause déjeuner) est d'au minimum 1h30.

Concrètement, beaucoup de scénarios peuvent être définis, notamment en fonction des critères suivants : la durée de l'activité périscolaire, le contenu, la fréquence, le moment de la journée, le type d'intervenants (animateurs, enseignants, associations...).

Les parents ont libre choix d'inscrire ou non leurs enfants à ces activités. Si les enfants ne sont pas inscrits, les parents devront alors les prendre en charge pendant ces temps.

- Ce qui a été acté avec la mairie : l'école commencera toujours à 8h45 et il y a consensus global sur le fait que les matinées doivent être réservées à l'enseignement (donc pas d'activités périscolaires le matin).
- Ce qui reste donc à valider:
  - La durée des activités : 3/4h, 1h, 1h30 ? Même durée ou non pour la maternelle et l'élémentaire ? – Quelle fréquence (2, 3, 4 fois par semaine) ?
  - A quel moment de la journée : pause méridienne ou en fin de journée ?
  - Quel type d'activités ? La mairie n'a pas encore présenté de projet pédagogique et souhaite définir d'abord les horaires des activités -> nous travaillons à ce que le projet soit défini en même temps que les horaires de ces activités.

Pour l'instant, un premier projet de scénario prévoit pour les 2 écoles de 3/4h d'activité périscolaire 4 fois par semaine pendant la pause méridienne (qui s'allongerait de 30 min) et avec une alternance des groupes (certains passent au début d'autres à la fin).

Un autre scénario prévoit 3/4h d'activité 4 fois par semaine l'après-midi pour la maternelle et 1h30 d'activité l'après-midi 2 fois par semaine pour l'élémentaire.

## **C – LE COUT DE LA REFORME**

La réforme prévoit un fond d'amorçage et aides de la CAF à hauteur d'environ 100€ par enfant pour la première année de mise en place de ces nouveaux rythmes scolaires. Selon le type d'intervenants pour les activités, le coût n'est pas le même : les animateurs coûteraient moins cher que des intervenants extérieurs. La mairie a évoqué un coût de 180€ par enfant et par an.

Cependant, beaucoup de questions restent encore en suspens sur ce sujet, notamment : Comment le calcul a-t-il été fait ? Le coût est-il lié uniquement aux activités ou prend-il en compte les charges liées à l'école le samedi ? Quid si l'école est le mercredi ? Ce montant varie-t-il réellement en fonction des activités et de l'horaire de ces dernières ? Que payeront les parents ? 18 €/enfant/mois ou 8 €/enfant/mois (aides déduites) ou un autre tarif ? Est-ce soumis à quotient familial ? ...

---

### **NOUS AVONS BESOIN DE TOUS VOS AVIS POUR MIEUX AFFINER AVEC LA MAIRIE ET LES ECOLES LES FUTURS RYTHMES SCOLAIRES DE VOS ENFANTS :**

**Le temps presse :** Un Conseil d'Ecole Exceptionnel se tient le 21 Janvier à ce sujet et le dossier de la commune doit être présenté le 31 Janvier au plus tard !

Merci de retourner vos réponses

**AVANT LE 17 JANVIER** (1 retour par famille SVP) dans la **boîte aux lettres « parents d'élèves »** à l'entrée de l'école maternelle ou en allant sur le lien : <http://jp78rs.wordpress.com/>



- L'école débutera à 8h45 ; la durée d'enseignement quotidienne étant raccourcie, voyez-vous un inconvénient à terminer plus tôt le soir ?  
 Oui                                       Non                                       Indifférent  
Commentaires :
- En maternelle, quand préférez-vous que les activités périscolaires soient positionnées :  
 Pause méridienne                       L'après-midi, entre la fin de l'enseignement et la sortie    Indifférent  
Commentaires :
- En maternelle, quelle durée préférez-vous pour les activités périscolaires ?  
 ¾ h par jour sur 4 jours               1h sur 3 jours                               1h30 sur 2 jours                       Indifférent  
Commentaires :
- En élémentaire, quand préférez-vous que les activités périscolaires soient positionnées :  
 Pause méridienne                       L'après-midi, entre la fin de l'enseignement et la sortie    Indifférent  
Commentaires :
- En élémentaire, quelle durée préférez-vous pour les activités périscolaires (récréation et regroupement inclus) ?  
 ¾ h par jour sur 4 jours               1h sur 3 jours                               1h30 sur 2 jours                       Indifférent  
Commentaires :
- Les horaires de début et fin de journée seront les mêmes pour la maternelle et l'élémentaire. Souhaitez-vous que les activités périscolaires aient lieu au même horaire dans les 2 écoles ?  
 Oui     Non     Indifférent  
Commentaires :
- Si la mairie choisit le samedi, souhaitez-vous :  
 Contester ce choix                       Valider ce choix                               Indifférent  
Commentaires :
- Qu'attendez-vous de ces activités périscolaires ?

Merci d'avance pour votre implication : Elle nous est très précieuse !

Vos représentants AAPE et FCPE